

DIPLÔME d'UNIVERSITÉ de 3ème CYCLE
EMPRISE SECTAIRE ET PROCESSUS DE VULNERABILITE (2011-2012)

Directeurs de l'enseignement : Pr Christian HERVE, Pr Denis SAFRAN
Coordonnateurs et responsables : Hervé MACHI, Sonya et Jean-Pierre JOUGLA

La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice et les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes étant mal informés, se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

De plus, la non reconnaissance de la victime de secte et l'incompréhension de sa souffrance par les professionnels et les institutions aggravent le traumatisme sectaire initial et murent les victimes dans une solitude paralysante.

OBJECTIFS

Ce diplôme a pour objectif :

- Apporter une formation théorique complémentaire approfondie sur l'emprise et les processus sectaires
- Développer la capacité à repérer dans l'exercice professionnel quotidien de chacun, les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis
- Acquérir la compétence spécifique nécessaire à la prise en charge de ces victimes particulières
- Mettre en place un réseau de professionnels formés à la spécificité du processus d'emprise (ce qui correspond à une attente de ces victimes, de leur entourage, mais aussi du corps social des institutions et des associations d'aide aux victimes d'emprise sectaire)

ENSEIGNEMENT

La durée totale de l'enseignement magistral est de 144 heures sur 8 périodes de 3 jours (jeudi, vendredi et samedi) auquel s'ajoute quelques conférences. Il débutera en décembre 2011.

PROGRAMME

Le programme peut être consulté sur le site : www.parisdescartes.fr

CONDITIONS d'INSCRIPTION

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- les médecins psychiatres et pédopsychiatres
- les docteurs en médecine (généralistes, pédiatres, médecins du travail, médecins scolaires...)
- les psychologues cliniciens, les psychologues cliniciens-psychothérapeutes
- les experts (psychiatres ou psychologues cliniciens)
- les juristes (magistrats, avocats, OPJ)
- les candidats possédant au minimum un diplôme de fin de 2^{ème} cycle (infirmiers, éducateurs, travailleurs sociaux)
- les étudiants possesseurs d'un Master 1 (ou équivalence) sur dossier
- les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par dérogation du conseil pédagogique après examen de leur dossier.

Les étudiants désirant s'inscrire doivent adresser **une lettre de motivation avec CV** par courrier ou par fax : au Directeur du Laboratoire d'Éthique Médicale et Médecine Légale ou par e-mail à : jeanne.besse@parisdescartes.fr. Un dossier permettant d'effectuer une inscription sera adressé aux étudiants par le secrétariat de l'UFR biomédical courant septembre.

DROITS d'ENSEIGNEMENT

Formation initiale : 1000 €+ droits d'inscription

Formation continue : 1550€+ droits d'inscription